

Privilège—M. Sharp

Je veux simplement dire, en terminant, que si j'ai participé au débat, c'est parce que la Chambre des communes me tient à cœur. Je pense que la Chambre des communes est la meilleure garantie que nous ayons que la démocratie, telle que nous l'entendons, fonctionne, car nous débattons les questions devant les journalistes. Certains n'aiment peut-être pas la presse. Moi, je la respecte et j'estime qu'elle est un peu le prolongement des Communes. Nous avons l'occasion de discuter à la Chambre. C'est une assemblée de discussion et lorsque nous enfreignons la loi, nous avons l'occasion de nous rétracter. Je l'ai déjà fait. Je me suis levé, me suis excusé et j'ai dit que j'avais été pris au dépourvu ou que j'avais agi sous l'impulsion du moment et que mes paroles avaient dépassé ma pensée. J'ai demandé à prendre la parole ici parce que je devais présenter des excuses du fait qu'il s'était produit une fuite de documents dans mon ministère, ce qui n'aurait pas dû être.

C'est une règle fondamentale qu'on accepte sans discussion la parole d'un député. Toutefois, j'ai déjà senti certains malaises s'emparer de moi depuis les 15 ans que je suis ici. Je pense qu'il est important dans toute cette affaire, non seulement pour le député, de suivre les règles du jeu. Je suis souvent mal à l'aise ici à la Chambre car j'y ai siégé pendant les années 60. Nous jouissons d'un immense privilège. Nous jouissons de l'immunité à l'égard des lois ordinaires qui touchent la calomnie, la diffamation, le dénigrement et les insinuations, ce que n'ont pas les gens ordinaires. C'est une de ces choses précieuses dont nous ne devons pas abuser. Je me souviens qu'au cours des années 60—et je ne parle pas de ministres—de jeunes personnes innocentes employées dans certains bureaux de ministres, comme Guy Lord, ont vu leur carrière d'avocat complètement brisée. On n'a jamais porté la moindre accusation contre lui; on a seulement demandé si Guy Lord n'avait pas trempé dans l'affaire ou si Guy Lord ne savait pas ceci ou cela. J'étais alors jeune député. Je me suis levé et j'ai demandé: «Supposons que dans deux mois les faits prouvent qu'il était complètement innocent des accusations que recèlent ces questions: comment pourrions-nous le dédommager ou corriger cette grave injustice?» La carrière de cet homme a été brisée; il ne s'en est jamais relevé. Les faits ont prouvé qu'il était parfaitement innocent de toute faute.

Lorsque le député qui aime sermonner de temps à autre et qui semble devenir de plus en plus maussade à mesure qu'il avance en âge...

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: ... dit qu'il commence à trouver ennuyeux que nous suggérions aux députés de mettre leurs sièges en jeu, je dis que nous commençons à trouver ses sermons ennuyeux. C'est à croire qu'il a remplacé Beauchesne ici. Eh bien, pas encore! Je veux bien que cela se produise dans ses années de retraite, soit vers la fin des années 80. Mais il devrait faire porter ses observations sur le point que je fais valoir.

Combien de fois des questions posées au cours de la période des questions ne prennent-elles pas l'allure d'énoncés de fait dans l'esprit de journalistes qui n'étaient peut-être même pas présents mais qui ont reçu la nouvelle après deux ou trois intermédiaires, ou dans l'esprit de l'homme de la rue qui transforme inconsciemment les questions en énoncés de fait? Nous savons tous que chez nous la

[M. Mackasey.]

machine à fabriquer des rumeurs transforme très souvent en faits des questions honnêtes posées sur la conduite d'un ministre ou d'un député de l'arrière-ban ou encore sur l'intégrité d'un député ou sur ses actes. La carrière de certaines personnes peut se jouer au cours de la période des questions, si les questions ne sont pas posées avec un certain sens des responsabilités.

● (1410)

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Simplement parce que le sens des responsabilités prévaut à la Chambre des communes, nous, ceux à qui s'adressent les questions, avons le privilège de dire, quand nous estimons que les députés vont trop loin: «Vous faites une accusation, vous portez atteinte à mon intégrité, à ma réputation, à mon nom, à ma famille et à mon avenir. Si vous connaissez des faits, dites-le ou taisez-vous».

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Parce que nous faisons partie d'une assemblée civilisée composée de gens civilisés, en général les fautifs se lèvent, avalent leur fierté et offrent leurs excuses. Personne ici n'a été mal considéré pour avoir admis une erreur. Le député d'en face qui a eu toute la soirée pour réfléchir devrait se rappeler que mon voisin à la Chambre, le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), a été exonéré. Les media lui ont présenté des excuses. Le juge Mackay l'a lavé de tout soupçon.

M. Nielsen: Pas tout à fait.

M. Mackasey: Peut-être que le député d'en face est désigné pour abuser la Chambre, vu sa bonne connaissance du Règlement. Peut-être que le député du Yukon n'a plus de respect pour la Chambre.

M. Nielsen: Certainement pas.

M. Mackasey: Moi pas.

M. Andre: Vous empiétez sur le temps des Créditistes. Venez aux faits.

M. Mackasey: Le député dit que nous perdons du temps. Pourquoi n'est-il pas en Alberta? Il y est 40 jours sur 50.

Des voix: Oh, oh!

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, voici où je veux en venir. Le juge Mackay n'a pas jugé difficile de s'excuser auprès de mon voisin de pupitre, le député de Shawinigan. Le juge en chef n'a rien fait qui puisse limiter en quoi que ce soit la portée de la disculpation de ce ministre. Le journal qui a fait paraître cette histoire s'est excusé, par pure courtoisie, puisque la question n'avait pas été soulevée dans un éditorial, mais dans un article écrit de toute bonne foi. Tout le monde s'est donc excusé, excepté le député qui, hier soir, a soulevé certaines questions, qui impliquent des ministres et sous-entendent qu'ils ont commis un acte illégal, bien que le juge en chef Deschênes en ait décidé autrement.

M. Nielsen: Mais non il ne l'a pas fait.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Il ne les a pas jugés du tout.

M. Mackasey: Si les députés d'en face veulent s'amuser avec la loi, je leur poserai la question suivante: pour quelles raisons le juge Mackay aurait donc écrit une lettre d'excuse?